

COMPTE RENDU DE LA SEANCE  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 7 JUIN 2021

L'an deux mil vingt et un le sept juin, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni à la Mairie sous la Présidence de Monsieur Eric CHEVALIER, Maire

Date de la convocation : 26/04/2021

ETAIENT PRESENTS : Mmes THIOLETT Christelle, RAMBAUD Corinne, SABOURIN Angélique, PELLETIER Chloé, TURBE Anne-Marie, Mrs CHEVALIER Eric, FRAGU Jean-Marie, BOUTINEAU Stéphane, MIOT Kevin, BOISGROLLIER Claude, MARILLEAU Jean-Michel

ETAIT ABSENT : Mme TURBE Anne-Marie, M. FRAGU Jean-Marie excusés  
Madame Christelle THIOLETT a été désignée secrétaire de séance

---

### **ARRETE DSIL/RENCONTRE M. CHOUANE**

M. Le Maire rappelle au Conseil Municipal que dans le cadre du projet de l'église, il nous a été accordé une subvention de DETR à hauteur de 30% du montant subventionnable du projet, ce qui représente 73 203€ d'aide. Il avait été fait parallèlement une demande de DSIL, programme instauré dans le cadre de France Relance afin d'apporter un soutien aux communes dans leurs projets d'investissement. M. Le Maire dit que nous venons de recevoir l'arrêté d'attribution de la subvention pour un montant de 73 194€. Il informe le Conseil Municipal que grâce à cette décision tous les travaux prévus par l'architecte peuvent être réalisés. Le Conseil Municipal remercie le Préfet ainsi que la Sous-Préfète pour ces attributions. Suite à l'accord de ces subventions, M. Le Maire dit qu'ils ont rencontré avec Messieurs FRAGU et BOUTINEAU, l'architecte : M. CHOUANE. Ils ont fait part de leurs inquiétudes concernant l'évolution des coûts des travaux qui pourrait impacter le montant initial mais M. CHOUANE les a rassurés dans le sens où il n'y aurait a priori pas de surcoût. L'appel d'offre qui sera établi en direction des entreprises devrait se faire en septembre permettant ainsi de débiter les travaux en décembre. La commission travaux sera convoquée lorsque l'appel d'offre sera préparé et prêt à être lancé. M. BOUTINEAU soulève la possibilité de sonoriser l'église. Le Conseil Municipal échange sur le fait que l'église n'est pas chauffée. M. Le Maire dit que la ponne a été fleurie, et qu'une fontaine a été mise dans le jardin de curé. Le robinet de cette dernière a été volé et a dû être remplacé. Il dit que des portes en bois frappées de vieux clous vont être fabriquées par un bénévole, pour le petit bâtiment situé à côté de l'église dont la toiture vient d'être rénovée.

### **ELECTIONS**

M. Le Maire présente le déroulement des élections. Les isolements ont été montés de sorte que les électeurs n'aient pas à toucher les rideaux compte tenu du contexte sanitaire. Un sens de circulation est mis en place dans la salle permettant pour les électeurs de présenter leurs identités, de prendre une enveloppe et les bulletins de vote pour les départementales, de se rendre dans l'isoloir, de passer par la table de vote (urne + feuille d'émargement), puis de refaire ce cheminement pour les régionales jusqu'à la sortie située derrière la salle. Concernant les procurations, le mandant ou le mandataire peuvent voter, c'est le premier qui se présente qui procédera au vote. M. Le Maire rappelle qu'une mise en situation est organisée le samedi 19 Juin à 9h. Il souligne le fait que la préfecture nous a distribué des masques, du gel hydro alcoolique ainsi que des visières de protection.

### **TRANSFERT LICENCE IV**

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal que nous avons reçu une demande de la préfecture sollicitant son avis concernant la mutation de la licence IV du café restaurant. Il demande au Conseil Municipal de délibérer sur la question.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal désapprouve la mutation de cette licence, dernière présente sur la commune.

### **VENTE PULVERISATEUR**

M. Le Maire informe le Conseil Municipal qu'un pulvérisateur a été acheté en 2009 pour un montant de 2 547,48€ TTC à l'article 2188. Il dit que compte tenu du fait que les agents n'utilisent plus de produit phytosanitaire il est possible de le revendre pour un montant de 500€.

Après délibération le Conseil Municipal approuve la vente de ce pulvérisateur pour un montant de 500€ TTC

### **FORMATIONS ELUS**

M. Le Maire rappelle aux conseillers municipaux que l'inscription aux formations délivrées par l'association des maires est de leur ressort. Il dit qu'il y a eu des soucis d'inscription pour Mme THIOULET qui n'a pas reçu sa convocation car sa demande de participation à la formation n'a pas été reçue par l'association des maires. Il informe le Conseil Municipal qu'il a participé à une formation sur les troubles du voisinage puisqu'en tant que maire il est tenu responsable de la tranquillité des administrés. Il dit qu'il a dû envoyer un courrier au procureur concernant la présence de deux chiens mordeurs sur la commune afin d'attirer son attention sur la dangerosité de ces animaux.

### **SAINT BERTRAND/INAUGURATION LOGO**

M. BOUTINEAU informe le Conseil Municipal que la date de la Saint Bertrand n'est pas encore fixée car cela dépendra du traiteur. En fonction, la date devrait être arrêtée au 4 ou 11 Septembre midi. Le repas serait suivi d'une animation. L'inauguration du logo sera faite ce jour au moment de l'apéritif. M. Le Maire dit que des demandes de devis vont être faites pour le logo qui sera accroché à la mairie, caché par un drap et qui sera ainsi dévoilé. M. Le Maire rappelle qu'auparavant lors du repas du CCAS celui-ci était offert par la commune aux anciens de plus de 65 ans. Il y a quelques années il a été décidé d'offrir ce repas lors de la Saint Bertrand. M. Le Maire demande au Conseil Municipal de délibérer sur la possibilité de poursuivre cette offre en direction des habitants de la commune de plus de 65 ans. Après délibération le Conseil Municipal valide la prise en charge des repas des seniors de la CHAPELLE BERTRAND par la commune.

M. BOUTINEAU évoque la possibilité de faire la Saint Bertrand sur le thème des artisans-commerçants l'an prochain.

### **DIVERS**

#### Article Courrier de l'Ouest

M. Le Maire informe le Conseil Municipal qu'est paru dans le Courrier de l'Ouest un article qui laissait entendre un mécontentement de la part des propriétaires du château quant à la présence de celui-ci sur le logo. M. Le Maire rappelle que le changement de logo est bien du fait du Conseil Municipal et que suite à l'effet produit par l'article sur les propriétaires, ils ont ensemble rencontré le journaliste afin de proposer un communiqué qui devrait paraître prochainement.

#### Courrier M. FAVREAU

M. Le Maire informe le Conseil Municipal que nous avons reçu un courrier de M. FAVREAU, sénateur des Deux-Sèvres suite à son interpellation par un administré concernant la dangerosité du carrefour de la rue de la Marne et de la route départementale 59. M. Le Maire dit qu'un courrier a été envoyé au département afin de les informer du danger.

#### Plainte d'un administré

M. Le Maire donne connaissance au Conseil Municipal d'un courrier de plainte établi par un administré. Une réponse lui sera faite.

### Rencontre La Poste

M. Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a eu une réunion en visio conférence avec un employé de la Poste concernant la numérotation de la commune car celle-ci ferait apparaître environ 50 anomalies. Il dit qu'un devis nous sera communiqué prochainement et qu'ils l'évoqueront lors d'un prochain Conseil Municipal. M. Le Maire évoque le fait que d'autres communes établissent elles-mêmes leur numérotation. M. MARILLEAU se propose pour prendre en charge le dossier.

### Révision du loyer

M. Le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il avait été évoqué la possibilité d'augmenter le loyer du logement locatif suite aux travaux qui y seront effectués. Toutefois il souligne le fait que cette augmentation est très encadrée par la loi et qu'il n'est pas possible, le bail signé, d'augmenter de 50€ mais d'appliquer seulement l'Indice de Référence des Loyers. Il dit que parallèlement, concernant le remplacement de la cuisine du locatif, des devis sont en attente et que ce sujet sera remis à l'ordre du jour d'un prochain Conseil Municipal.

### Entreprise M. CAILLAUD

M. CAILLAUD de l'entreprise CMG à la CHAPELLE BERTRAND a interpellé Mme RAMBAUD sur la dangerosité de la route devant l'entreprise, le long de la départementale 59. Il devrait prochainement contacter M. Le Maire

### Fibre Cofidep

M. Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il reçoit ce jour un message de l'entreprise COFIDEP qui n'est toujours pas reliée à la fibre. M. Le Maire dit qu'il transfère le message à M. FAVREAU et qu'une information sera faite à Deux-Sèvres Numérique.

### ACCA

M. BOUTINEAU informe le Conseil Municipal que suite au Conseil d'Administration de l'ACCA une demande de subvention va être faite notamment afin d'établir une carte communale du territoire de chasse.

La séance est levée et la prochaine réunion du Conseil est fixée au Lundi 5 Juillet 2021.